

	Report	368866
Destruction des bâtonnets et animaux nuisibles		100
Inde garde champêtre pour bicyclette		200
Arbre de Noël école maternelle		100
Subvention 1 <sup>re</sup> de Pêche		200
	<u>Total</u>	<u>369466.</u>

Le Conseil,

Vu le budget proposé pour l'année 1929, duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles et ordinaires sont de : 369466.

Les recettes ordinaires s'élèvent à : 56526

Les produits de 3 journées de prestations à : 56548

Total 113074 113074.

Il reste à pourvoir au déficit de : 256392

Considérant qu'il sera fait face à une partie de ce déficit au moyen des impositions ci-après:

12 <sup>c</sup>	Salaire du Garde champêtre	7200. ..
5 <sup>e</sup>	Cheminus Vicinaux	3071. ..
3 <sup>e</sup>	Spéciaux pour les chemins Vicinaux	1842. ..
1 <sup>e</sup>	Assistance aux familles nombreuses	300. ..
1 <sup>e</sup>	d° Femmes en couches	700. ..
8 <sup>c</sup>	d° Vieillards etc	4500 ..
		<u>Total 77.613</u> <u>17613</u>

Il ressort une insuffisance de revenu de : 238779. nécessitant une imposition de : 374 =

### Impositions extraordinaires Deliberé :

Les impositions ordinaires et extraordinaires à comprendre dans les règles générales de 1929, sont fixées et votées à nouveau, conformément aux indications contenues dans le tableau ci-dessous :

5 <sup>c</sup>	Centimes ordinaires
374 <sup>c</sup>	Insuffisance de revenus
12 <sup>c</sup>	Salaire du Garde champêtre
1 <sup>c</sup>	Assistance aux familles nombreuses
8 <sup>c</sup>	Assistance aux vieillards
1 <sup>c</sup>	- d° - aux femmes en couches
5 <sup>c</sup>	Cheminus Vicinaux

à ref. 406

- 3 c Extraordinaire pour chemins vicinaux  
Pour remb<sup>t</sup> d'emprunt de 53300 francs  
autorisé par arrêté du 30 décembre 1902  
et destiné aux égouts.
- 2 c Pour remb<sup>t</sup> d'emprunt de 12333 fr.  
destiné aux écoles par arrêté du 5 mai 1903
- 6 c Pour remb<sup>t</sup> d'emprunt de 63789<sup>t</sup> 55  
autorisé par arrêté du 10 avril 1907 et  
destiné au cimetière.
- 2 c Pour remb<sup>t</sup> d'emprunt de 25666 fr.  
autorisé par arrêté du 12 mai 1908 et  
destiné aux écoles.
- 8 c Pour remb<sup>t</sup> d'un emprunt de 68000fr.  
autorisé par arrêté du 6 mars 1923 et  
destiné à la Place du Guichet
- 17 c Pour un remb<sup>t</sup> d'emprunt de 150000fr.  
autorisé par arrêté du 22 février 1926  
et destiné au dépôt communal.

Total - 449 c

Fraitemment du  
Garde champêtre

Le Conseil Municipal

Vu les lois du 31 juillet 1907 et 5 avril 1884  
Deliberé ce qui suit :

Il est voté une imposition extraordinaire  
de 12<sup>c</sup> pour franc, au principal des  
Contributions, pour le fraitemment du  
garde champêtre, de la Commune d'Orsay  
pendant l'année 1929.

M<sup>me</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'une  
demande de secours de M<sup>me</sup> Favereau, pour  
son fils, qui vu son état de santé n'est plus  
transportable à Berck - pour l'aider à payer  
les dépenses énormes qui il lui occasionne  
étant obligée de le garder chez elle.

Le conseil, vu la demande de M<sup>me</sup> Favereau  
lui vote un secours de 7 francs par jour à  
prélèver sur les fonds libres de l'exercice en  
cours, après approbation Préfectorale.

Le Maire donne connaissance d'un projet d'avantage  
pour l'assurance contre les accidents des pompiers  
qui doit être porté à 0<sup>t</sup> 75 par homme.

Le Conseil, vu la vie chère, autorise le Maire à signer  
cez avantage.

Demande secours  
M<sup>me</sup> Favereau

app. 30 juin 1928

Assurance contre les  
accidents des pompiers

app. 30 juin 1928

Demande de Subvention  
du Comité départemental  
des Mutilés, réformés et Veux  
de la Guerre.

---

Chemin rural n° 36  
Demande d'alignement  
Gerrasson

---

Avenue St Laurent  
Demande d'alignement  
Brousseau

---

Société d'Espagne  
Villa des 2 gares  
Convention pour  
constitution du dossier  
du Syndicat  
lotissement défectueux

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Comité Départemental des Mutilés, réformés, et Veux de Guerre, demandant qu'il soit accordé une subvention à ce comité.

Le Conseil vote la somme de cinquante francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours. M. le Maire fait connaître au conseil qu'il est saisi d'une demande d'alignement de M. Gerrasson. Il ajoute que la largeur du chemin rural n° 36 est fixé à 8 mètres. Le conseil décide de laisser cet alignement à 8 mètres et autorise M. Gerrasson à s'enclore d'un grillage à l'alignement ci-dessus.

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande d'alignement de M<sup>me</sup> Brousseau. Il ajoute que la largeur de l'avenue St Laurent est fixée à 8 mètres. Le conseil décide de laisser cet alignement à 8m et autorise M<sup>me</sup> Brousseau à s'enclore d'un mur à l'alignement ci-dessus.

M. le Maire fait connaître qu'il a été saisi d'une demande de la S<sup>te</sup> d'Espagne "Villa des 2 gares" aux fins d'obtenir le bénéfice de la loi du 15 mars 1928. Cette demande ne comporte pour la Com<sup>me</sup> aucune avance, à faire pour la constitution des dossiers. Le secrétariat administratif du Syndicat serait à assurer par la Mairie. La commune aurait d'autre part à prendre ultérieurement une délibération de garantie exigée par la caisse d'avance départementale. M. le Maire demande au conseil s'il y a lieu d'admettre le lotissement "La Villa des 2 gares" au bénéfice de la loi du 15 mars 1928.

Le Conseil

Considérant que les lotissements "La Villa des 2 gares" a été constitué par une société d'Espagne que ce lotissement entre dans le champ d'application de la loi, que ce lotissement doit être aménagé et qu'il y a lieu de procurer les rues d'une bonne viabilité, d'assurer l'éclairage des eaux, de le doter de canalisations d'eau, de gaz et d'électricité pour l'avoir

Considérant que la commune d'après la loi et le règlement ne saurait refuser d'assurer le secrétariat administratif à la Mairie.

Vu le projet de convention dressé en vue de la constitution des dossiers.

Délibéré.

Décide de comprendre le lotissement "la Villa des deux gares" sur la liste des lotissements defectueux de la Commune, à admettre au bénéfice de la loi du 15 mars 1928.

Autorisé M. le Maire a signer le projet de convention qui lui a été soumis en vue de la préparation des dossiers.

Déclare faire toutes réserves en ce qui touche les observations qui il pourra formuler sur le vu des travaux à effectuer par ce syndicat, suivant le programme qui sera admis pour l'aménagement des lotissements.

Monsieur le Maire fait connaître au conseil qu'en vue de provoquer le classement des voies du Parc d'Orsay (1<sup>ère</sup> partie) il a demandé au Président du Syndicat une copie des pièces nécessaires pour garantir des engagements souscrits par les propriétaires.

Il ajoute que la formalité de transcription au bureau des hypothèques de l'acte d'association et de l'état parcellaire, semble devoir donner à la commune une garantie absolue des engagements pris par le propriétaire en ce qui concerne l'avenir.

Toutefois il indique que d'après l'avis des services de la Préfecture, la formalité de transcription n'est pas obligatoire.

Il demande au conseil de délibérer et de faire connaître si la commune n'a pas intérêt à prendre à sa charge les frais de transcription.

Le Conseil, délibéré

1<sup>o</sup>: Est d'avis que la transcription n'est pas indispensable.

2<sup>o</sup>: Est d'avis que la Mairie soit mise par le syndicat, en possession de toutes les pièces de constitution de l'association, ainsi

Parc d'Orsay  
1<sup>ère</sup> partie -  
Classement des voies

que des plans, profils - de chaque rue, lesquels doivent être soumis à l'approbation Préfectorale pour fixation des alignements et des nivelllements définitifs, à l'appui de la décision de classement.

X  
 Protestation contre la C<sup>e</sup> du Conseil,  
 d'Orléans pour les surtaxes  
 qui elle veut établir concernant dans les Gares du Département de la Seine est insuffisante, et qui il n'en a pas été fait dans les Gares (suppression des passages à niveau dans le Dépt de la Seine) Département de Seine et Oise.

Considérant que les travaux précieux intéressent le Département de la Seine et nullement le département de Seine et Oise, proteste contre la demande de la C<sup>e</sup> du P. O. de percevoir des surtaxes au-delà des gares du département de la Seine, pour toutes destinations, sur les billets de voyageurs, bagages, chiens; sur les marchandises des grandes et petites vitesses; les animaux vivants; les cartes d'abonnement ayant les gares énumérées dans la demande pour point de départ et de destination.

Location d'un Terrain  
 Communal à M<sup>r</sup> Fernand Receveur Municipal fait connaître au com.  
 Lemoine reste impayé.

qui une somme de 1212 francs se rapportant aux exercices 1927 - 1928 - pour la location d'un terrain communal situé à la Gare d'Orsay, et resté impayé, que le redébiteur est M<sup>r</sup> Fernand Lemoine qui a quitté Orsay et aurait sous-loué à des tiers.  
 Le conseil autorise le Receveur Municipal à poursuivre par toutes les voies de droit M<sup>r</sup> Lemoine qui seul a été déclaré adjudicataire le 12 février 1920.

*Oblanch*  
*Emile Rovée J. Lepage*  
*Lejocque*  
*A. Laly*  
*A. Bouvier*

# Séance du 13 septembre 1928

Le Vendredi 7 septembre 1928.

Convocation du conseil Municipal pour le Jeudi 13 septembre 1928 à vingt heures, à la Mairie pour la tenue de la session d'août.

Le Maire.

L'an mil neuf cent vingt-huit le Jeudi treize septembre 1928, les membres du conseil Municipal d'Orsay, régulièrement convoqués, se sont réunis, dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Blondel Maire, pour la session ordinaire du mois d'août.

Membres présents: M<sup>r</sup> Blondel Maire, Levasseur 1<sup>e</sup> adjoint, Lefèvre 2<sup>e</sup> adjoint, Bourne, Jolly, Chouvenin Collet, Leveaux  
Membres absents: excusés M<sup>r</sup> Dreux, Marotte, Leveillé, Picoost, Vilain, Broûlé, Sizou.

Le Conseil choisit pour secrétaire M<sup>r</sup> Chouvenin, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Pétition des habitants du Parc d'Orsay 1<sup>e</sup> partie Monsieur le Maire donne connaissance au conseil, d'une pétition des habitants du Parc d'Orsay, 1<sup>e</sup> partie concernant le mauvais état de l'avenue St-Lambert (portion qui va de l'église à la rue Serpente).

Le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu avec M<sup>r</sup> Reuson. Au cours de cet entretien, M<sup>r</sup> Reuson lui a déclaré être décidé à faire les travaux nécessaires pour assurer l'écoulement des eaux à travers sa propriété, au moyen de caniveaux et de deux bouches d'égout.

Le conseil donne acte à M<sup>r</sup> le Maire de sa communication. Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la lettre du 2 août 1928, portant demande de subvention de 250 francs pour établissement de dossier en vue de la reconnaissance des voies du lotissement par la commune, du syndicat du Parc d'Orsay. 1<sup>e</sup> partie

Le Conseil, délibéré, et accorde exceptionnellement une subvention de 125 francs, à prélever sur les

Pétition des habitants  
du Parc d'Orsay  
1<sup>e</sup> partie

X

Syndicat du  
Parc d'Orsay  
1<sup>e</sup> partie  
Demande de subvention

app. 19. 7<sup>e</sup> 1928

X

gratification

Demande Baillavoine

app. 19 feb. 1928

fonds libres de l'exercice en cours (article 94 du budget) Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Baillavoine demandant une gratification supplémentaire annuelle pour travaux et surveillance sur les chemins de la commune. Le conseil après en avoir délibéré vote un supplément de gratification de cent francs par an à M<sup>e</sup> Baillavoine, caissier-chef des services vicinaux pour bons services de cet agent envers la commune ce qui porte sa gratification annuelle à 200 f. à piecette sur les fonds libres de l'expédition. Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'un demande de M<sup>e</sup> Pilondeau lieutenant des pompiers pour la remplacement du matériel en mauvais état. Le conseil renvoi à la commission des pompiers cette demande pour étude.

X

Demande Pilondeau  
lieutenant des Pompiers

X

Assurance des  
Bâtiments Communaux

M<sup>e</sup> le Maire rend compte au conseil que l'assurance des bâtiments communaux n'étant plus en rapport avec les valeurs actuelles des immeubles, il y aurait lieu de augmenter les primes d'assurance. Le conseil renvoi à l'étude de la commission et à M<sup>e</sup> Colin architecte de la Ville.

Assurance de la crèche  
contre l'incendie

app. le 19 feb. 1928

avenue St Laurent  
Travaux de bordures  
et caniveaux à  
l'entrée du cimetière

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la police pour l'assurance de la crèche Municipale jusqu'à concurrence de 90000 francs. M<sup>e</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'un devis de travaux à effectuer à l'entrée du cimetière (pose de bordures et caniveaux).

Le conseil après avoir pris connaissance des travaux à exécuter délibère.

Accepte le devis des travaux établi par M<sup>e</sup> Collet s'élevant à 6300 francs avec un rabais de 20% à consentir par M<sup>e</sup> Collet, à condition que l'entrepreneur fournit des pavés batards pour les caniveaux et du sable de rivière.

Rue de la Pacaterie

X

travaux d'amélioration

M<sup>e</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'un devis de M<sup>e</sup> Gabriel s'élevant à 8500 francs avec un rabais de 4% pour réfection du chemin de la Pacaterie entre le chemin vicinal ordinaire n° 5 et le passage à niveau.

Le conseil trouvant insuffisant le rabais consenti par M<sup>e</sup> Gabriel, décide de s'adresser

X

Association syndicale autorisée  
Dotissement du  
Petit chez soi

---

à d'autres entrepreneurs, pour avoir de meilleurs  
frin, si possible.

M<sup>e</sup> le Maire dépose sur le bureau le dossier  
de l'association syndicale autorisée "Le Petit chez soi"  
le Conseil après avoir pris connaissance du dossier  
Délibéré.

Donne un avis favorable sur le projet de constitution  
de l'association syndicale autorisée "Le Petit chez soi".  
Le conseil sur la demande de M<sup>e</sup> le Maire  
nomme M<sup>m</sup><sup>e</sup> Dreux et Berouau pour faire  
partie de la commission chargée d'opérer  
les modifications nécessaires à la liste des  
electeurs à la Chambre et du Tribunal de commerce

M<sup>e</sup> le Maire demande au conseil de bien vouloir  
voter les crédits suivants :

Sommes et mémoires dues de l'exercice 1927.

Somme due à la Société des Eaux  
en 1927, par la commune 595<sup>t</sup> 10  
Honoraires de l'architecte sur  
établissement d'un projet pour  
la construction de classes provisoires  
dans la Prairies des îles

Honoraires à 20% pour plans, coupes,  
élévation, cahier des charges, devis,  
sur 156 935,85 soit - - - - 3138,75

mémoire Boissneau pour réparation  
aux Bâtiments Communaux en 1927. 3043,25  
mémoire Ruignet et Haucor pour  
réparations aux Bâtiments Communaux 1000.

Le Conseil après avoir pris connaissance  
de ses mémoires vote la somme de 7777,10  
Sept mille sept cent soixante-dix-sept francs 10 cent  
à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours

X  
Allocations journalières.  
Périscolaire

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil  
d'une demande d'allocation journalière pour soutien  
indispensable de famille article 24 de la loi du 1<sup>er</sup>  
avril 1923 présentée par :

Bernard Armand domicilié à Orsay 47 rue  
de Versailles - (Convoqué pour une période de 21 jours)  
Le conseil après examen de cette demande,

X

Assistance aux  
Vieillards

---

X

Assistance aux femmes  
en couches

---

+

Projet de l'installation  
du chauffage central  
Crédit Municipale  
approuvé 19 juillet 1928

Considerant que le N<sup>e</sup> Besnard est propriétaire et  
qui il fait construire en ce moment une maison  
donne un avis défavorable.

M.<sup>me</sup> le Maire dépose sur le bureau une demande d'assista-  
nce aux vieillards au nom des époux Grangeac, ayant  
plus de 70 ans, domiciliés à Orsay rue Archange  
n° 22, le mari me gagnant de 15 francs par jour  
digne d'intérêt. (admis en 1<sup>re</sup> partie.)

Madame Beroy femme Banneau, domiciliée à Or-  
say Bd Guichet depuis 1922, y ayant son domicile  
de secours, a déjà quatre enfants en bas âge  
admise en 1<sup>re</sup> partie.

Madame Choin femme Belivière domiciliée à Orsay  
21 Bd Dubreuil depuis 1922, y ayant son domicile  
de secours, a six enfants en bas âge.  
admise en 1<sup>re</sup> partie.

Madame Ravinel Eglantine femme Lafont, dom-  
iciliée à Orsay 6 rue Bourrier depuis 1926, y ayant  
son domicile de secours et n'ayant qu'un enfant  
de 3 ans. (Demande faite le 13 juillet, enfant né  
le 13 juillet demande trop tardive)  
non admise.

Après avis favorable de la commission des travaux  
M.<sup>me</sup> le Maire dépose sur le bureau un projet d'instal-  
lation du chauffage central à la crèche Municipale  
qui s'élève à la somme de 7500 francs.  
Le conseil après en avoir délibéré vote la somme  
de 7500 francs pour cette installation.  
Cette somme sera prélevée sur les fonds libres  
de l'exercice en cours.

P. Blondel A. Poirier A. Lulij au nom de  
J. Lepaut J. J. C. Blanquet.

# Séance du 10 octobre 1928.

Du vendredi 5 octobre 1928.

Convocation du Conseil Municipal pour le mercredi 10 octobre 1928. à vingt heures, à la Mairie pour la tenue de la session

de Mairie,

l'an mil neuf cent vingt-huit le mercredi dix octobre, les membres du conseil Municipal d'Orsay, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Blondel Maire, pour la session ordinaire.

Étaient présents: M<sup>me</sup> Blondel Maire, Levasseur, le secrétaire adjoint, Beineste, Druet, Choueau, Marolle, Colin, Horne, Jolly, Vilain.

Absents excusés: Privot, Bertrand Simon, Groux. Le Conseil choisit pour secrétaire M<sup>me</sup> Choueau lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le devis de M<sup>me</sup> Colin pour l'installation du chauffage <sup>central</sup> de la crèche et s'élevant à la somme de 7500 francs.

Le conseil après avoir examiné ce devis établi par l'architecte de la Ville, et vu l'urgence, autorise M<sup>me</sup> le Maire à passer un marché de gré à gré, avec M<sup>me</sup> Monsaiglant entrepreneur à Orsay jusqu'à la somme indiquée ci-dessous.

Monsieur le Maire donne lecture des rapports de M<sup>me</sup> Colin architecte de la Ville, concernant le complément d'assurance des bâtiments communaux qui n'est plus en rapport avec les valeurs des immeubles et objets assurés en 1924.

Il propose au conseil de modifier les articles suivants comme suit:

article 1 de la Police sur l'église et ses annexes etc -

assuré en 1924 pour 250000 \* proposé 350000 en plus 100000

article 2: Mairie et écoles etc 600000 proposé 800000 en plus 200000

Crèche Municipale  
Installation du  
chauffage central  
Marché de gré à gré  
app. 13/10. 28

Assurance des  
Bâtiments communaux  
(complément).  
app. 13/10. 28

		Report 300000
article n° 4 - Salle communale asile etc		
assuré pour 15000 proposé 25000 en plus	100000	
art. 5. cloches, beffroi et horloge église		
assuré pour 10000 proposé 25000 en plus	15000	
art 6. Mobilier Mairie		
assuré pour 15000 proposé 25000 en plus	10000	
art 8. mobilier école garçons		
assuré pour 15000 proposé 35000 en plus	20000	
art 9. mobilier école des filles		
assuré pour 5000 proposé 15000 en plus	10000	
art 10. recours personnel logé gratuitement ou non		
assuré pour 20000 proposé 50000 en plus	30000	
art 11. recours aux voisins		
assuré pour 5000 proposé 30000 en plus	<u>25000</u>	
		Total 510000

Le conseil sur les propositions faites par M<sup>e</sup> le Maire autorise M<sup>e</sup> le Maire à signer un avenant avec la Cie des Assurances Mutualistes 9 rue Royale à Paris jusqu'à concurrence de 510000 francs. Acte est donné à Monsieur le Maire des diverses communications qui il a faites au conseil sur : Lettre du Ministère des Travaux Publics sur demande d'établissement d'une clôture au long d'un chemin rural. adduction d'eau Val de Bois. Lettre Berrasson, demande d'alignement Service automobile Chartres Versailles Monsieur le Maire demande au conseil de voter les crédits suivants. (non payés en 1927). Bourse Reberque non payée 200 francs. Bourse Bourdin - d<sup>o</sup> - 100 francs.

Le conseil vote la somme de 300 francs pour payer ces 2 bourses. cette somme sera prélevée sur les fonds libres de 1928.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre du 18 août dernier de M<sup>e</sup> Fourès Président du Syndicat des propriétaires de la 3<sup>e</sup> partie du lotissement du Farc d'Orsay. Il fait connaître que la commission des chemins a émis un avis favorable sur

## Diverses Communications

Bourses scolaires X  
Reberque  
Bourdin  
Vote de crédits  
app. 13/10.28

Demande de classement  
des voies. Farc d'Orsay  
3<sup>e</sup> partie

la demande présentée par M<sup>me</sup> Fourès.  
Le Conseil, Délibère,

Déclate que les propriétaires de la 3<sup>e</sup> partie du  
Parc d'Orsay doivent se constituer en syndicat  
autorisé en vue de contracter des engagements  
valables envers la commune.

Déclare, en principe que les acquéreurs de la  
3<sup>e</sup> partie auront à supporter les charges énoncées  
dans la lettre du 19 octobre 1927 de M<sup>me</sup> Fourès  
soit frais de constitution du dossier du syndicat  
ainsi que tous autres dossiers à fournir pour  
classement des voies et autres.

~~Travaux d'amélioration~~ Monsieur le Maire donne connaissance au  
me de la Facaderie conseil d'un devis de M<sup>me</sup> Gabriel s'élevant  
à 8500 francs pour réfection du chemin de  
la Facaderie entre le chemin vicinal ord<sup>re</sup> n° 5  
et le passage à niveau.

M<sup>me</sup> le Maire ayant présenté d'autres entrepreneurs  
pour exécuter ces travaux, ces derniers n'ayant  
pas fait de rabais de plus de 4%.

Le Conseil, délibère, vote le crédit de 8500 francs  
Autorise M<sup>me</sup> le Maire à passer un marché de  
gré à gré avec M<sup>me</sup> Gabriel pour l'exécution  
urgente de ces travaux jusqu'à concurrence  
de 8500 francs.

~~Eclairage Publics~~ Monsieur le Maire donne connaissance au  
Installation de conseil d'un devis de la S<sup>t</sup> A<sup>me</sup> d'éclairage  
nouveaux appareils par le Gaz de Palaiseau, pour l'installation  
d'appareils pour l'éclairage public s'élevant  
à la somme de 3111 francs 10 cent

Le Conseil vu l'urgence vote le crédit de 3111 + 10  
et accepte le devis de cette S<sup>t</sup> A<sup>me</sup> de façon que ces travaux  
puissent être exécutés le plus tôt possible.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'une  
demande d'hospitalisation à l'hospice Archange  
d'Orsay de M<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Bonnet 13 rue Bourrier à Orsay  
(née Desvaux le 1<sup>er</sup> juillet 1852, ayant son  
domicile de secours à Orsay où elle est née le 27  
septembre 1852, et qui habite depuis sa naissance  
admise à l'assistance aux vieillards depuis le 13 mars  
1926).

app. 13/10. 28

et accepte le

~~Hospitalisation~~  
M<sup>me</sup> Bonnet.

X

## Proposition pour les répartiteurs.

cette dame est sans ressource et est hors d'état de travailler pour cause de vieillesse.  
Le Conseil, délibéré,  
Donne un avis favorable à cette hospitalisation  
Vu la loi sur l'organisation Municipale portant art. 61  
que le Conseil Municipal dresse chaque année, une liste  
contenant un nombre de noms doubles de celui des  
répartiteurs à nommer, sont proposés à l'unanimité,  
titulaires

De la Commune: M<sup>me</sup> Beroux 11<sup>e</sup> de chaussures

Olivier propriétaire

Génetaire - d° -

Dreux - d° -

Pelletier Ernest rentier

Galand <sup>Eugène</sup> maçon

Hors la Commune: M<sup>me</sup> Tsamberg fils fermier à Palaiseau

Hue Paul fermier à Gif

Bouteille frère cultivateur à Villejust

Guillemin Théophile rentier à Palaiseau

Suppliants

De la Commune: M<sup>me</sup> Pouffary rentier

Vilain Prosper cultivateur

Peltier Athanase rentier

Lefèvre Alain propriétaire

Pévost René cultivateur

Duvaud Ernest cultivateur

Hors la Commune: M<sup>me</sup> Meslé cultivateur à St-Jean-de-Beauperre

Duqué Eugène rentier à Bures

Potit Désiré cultivateur à Villebon

Noël cultivateur à Bures

Assistance aux femmes  
en couches

Madame Le Bihan femme Le Goff, domiciliée à  
Orsay, depuis le 15 juillet 1927, n'y ayant son domicile  
de secours, ayant un enfant âgé d'un an  
(admise en 1<sup>re</sup> partie)

M<sup>me</sup> Mateille Suzanne f<sup>me</sup> Roger domiciliée à  
Orsay 95 a<sup>ve</sup> des Pierrots, à Mondeville, depuis le  
mai 1928 - ayant son domicile de secours à Paris  
5<sup>ème</sup> où elle habitait depuis 2 ans 1/2 - 3 enfants nés à  
admise en 2<sup>re</sup> partie

X

Assistance médicale le conseil approuve les changements à apporter  
à la liste du service médical gratuit.  
à ajouter : à retrancher

Mollich dame Marie	Neaut
<u>B Blondel</u>	<u>J. Lévy</u>
<u>Lespire</u>	<u>E. Duret</u>
<u>Levavasseur</u>	<u>A. Bourdy</u>

## Séance du 29 octobre 1928.

Du mercredi 24 octobre 1928.

Convocation du Conseil Municipal pour le lundi  
29 octobre 1928 à vingt heures à la Mairie pour la  
ouverture de la session.

Le Maire,

l'an mil neuf cent quatre-vingt huit le lundi quatre-  
vingt-neuf octobre, les membres du Conseil Municipal  
d'Orsay, régulièrement convoqués, se sont réunis  
dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de  
Monsieur Blondel Maire, pour la session ordinaire.  
Etaient présents: M. M<sup>r</sup> Blondel Maire, Levavasseur  
1<sup>er</sup> adjoint, le secrétaire 2<sup>e</sup> adjoint, Gérard, Dreux,  
Broueau, Marolle, Bonne, Pivost Beroux.

Absents excusés: Simon, Groué, Colin, Joly, Vilain.  
Le Conseil choisit pour secrétaire M. Pivost, lequel  
fait lecture du procès verbal de précédente séance  
qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil,

Considérant que la réouverture de la Crèche St Charles  
d'Orsay a été autorisée par arrêté Préfectoral en date  
du 30 juillet 1927, sous réserve que le chauffage  
de la salle d'isolement serait assuré.

Considérant que l'article 2 de l'arrêté du  
Ministère de l'Hygiène de l'assistance et  
de la Prévoyance sociale en date du

X

Crèche St Charles  
Vote de Crédits et demande  
de Subvention

10 novembre 1923, stipule notamment : les locaux de la crèche seront dotés d'un système de chauffage hygiénique : l'éclairage artificiel serait exclusivement électrique là où cette installation sera possible.

Considerant que par délibération en date du 13 septembre 1928, le conseil a voté un crédit de 7500 francs, pour établissement du chauffage central dans les locaux de la crèche St Charles. Considerant que pour assurer l'éclairage électrique conformément à l'article 2 de l'arrêté susvisé un crédit de 2000 francs est nécessaire.  
Le conseil,

Vote le crédit de 2000 francs et demande à M<sup>e</sup> le Ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la Prévoyance sociale, de bien vouloir accorder la subvention la plus élevée qui il sera possible, pour venir en aide à la commune, sur le montant total de la dépense soit 9500 francs  
M<sup>e</sup> le Maire communique au conseil deux délibérations de la commission administrative de l'hospice Archange, pour l'installation d'un service de chirurgie et demande de subvention.  
Le Conseil,

donne son approbation à la décision prise par cette assemblée.

Conformément à la loi en vigueur, le conseil, nomme M<sup>e</sup> Beroux François pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste électorale pour 1929, et M<sup>e</sup> Befèvre Alexis, Prévost René membres de la commission chargée de juger les réclamations qui pourraient se produire.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1929, et aux termes de la loi de finances du 21 juillet 1920, article 14, la taxe sur les chiens est ainsi fixée.

chien d'agrément 20  $\frac{fr}{s}$

chien de chasse 10  $\frac{fr}{s}$

chien de garde 5  $\frac{fr}{s}$

M<sup>e</sup> le Maire est chargé de s'entendre avec les mêmes locataires des années précédentes.

~~Hospice Archange~~  
Installation d'un service  
de chirurgie et demande  
de subvention.

~~Nomination des délégués~~  
pour la liste électorale.

~~Taxe sur les chiens~~

~~Location de la place  
du guichet~~

X

# Etrennes du facteur

app. 24/11. 28

Le conseil décide d'allouer 20 fr. d'etrenne au facteur desservant la Mairie, cette somme sera mandatée sur le crédit des dépenses imprévues du budget primitif en cours.

M<sup>e</sup> le Maire rend compte au conseil du mauvais état du matériel d'incendie, actuel et dit que la pompe ne répond plus aux besoins de la commune, étant trop le conseil décide d'acheter une moto pompe ancienne et vote un crédit de 20000 francs pour l'achat d'une moto pompe et de matériel nouveau. et demande à Monsieur le Ministre de l'Intérieur de bien vouloir accorder la subvention la plus élevée qu'il sera possible, pour venir en aide à la commune sur le montant total de la dépense soit 20000 francs.

Acte est donné à M<sup>e</sup> le Maire des diverses communications qui il a faites au conseil 1<sup>e</sup> arrêté de mise en demeure M<sup>e</sup> Wesppe, avenue St Laurent commencement des travaux dans cette avenue  
Voir relatif à l'entretien des routes, Ville de Villeurbanne, Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre des commerçants d'Orsay, demandant à ce que il soit apporté une amélioration relative à l'affichage des arrêtés officiels, le conseil renvoie à l'étude à la commission des chemins.

## Lettre des Commerçants d'Orsay

Madame Martens f<sup>me</sup> Pelt domiciliée à Orsay (la Cyrenne) depuis 1895, y ayant son domicile de secours ayant 3 enfants en bas âge, dont un malade admise en 1<sup>re</sup> partie

Mme Mazurier bazarine Louise F<sup>me</sup> Lebec, domiciliée à Orsay depuis 1894. née à Oisville-sous Annecy (Isère et Savoie) le 2 septembre 1858, sans ressource personnelle (admise en 1<sup>re</sup> partie).